

portant validation du devis de la société HVS événement pour la projection du Mapping lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société HVS événement pour la projection du Mapping lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2024.

Considérant que la proposition de la société HVS événement, est la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société HVS événement pour la prestation de la projection du Mapping à la hauteur d'un montant de 6 513.50 € HT.

A Bernay, le 6 mars 2024

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 07/03/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

